## Informations de base

| | |
|---|---|
| **2020/2122(INI)**<br>INI - Procédure d'initiative | Procédure terminée |
| Union bancaire – rapport annuel 2020<br>**Subject**<br>2.50.04 Banques et crédit | |

## Acteurs principaux

| | | | |
|---|---|---|---|
| Parlement européen | **Commission au fond** | **Rapporteur(e)** | **Date de nomination** |
| | ECON Affaires économiques et monétaires | HÜBNER Danuta Maria (EPP) | 23/04/2020 |
| | | Rapporteur(e) fictif/fictive<br>MAVRIDES Costas (S&D)<br>NAGTEGAAL Caroline (Renew)<br>PETER-HANSEN Kira Marie (Greens/EFA)<br>JURZYCA Eugen (ECR)<br>GRANT Valentino (ID) | |

| | | |
|---|---|---|
| Commission européenne | **DG de la Commission** | **Commissaire** |
| | Affaires économiques et financières | GENTILONI Paolo |

## Evénements clés

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|
| 17/09/2020 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 13/07/2021 | Vote en commission | | |
| 26/07/2021 | Dépôt du rapport de la commission | A9-0256/2021 | Résumé |
| 06/10/2021 | Débat en plénière | | |
| 07/10/2021 | Décision du Parlement | T9-0415/2021 | Résumé |

## Informations techniques

| | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 2020/2122(INI) |
| **Type de procédure** | INI - Procédure d'initiative |
| **Sous-type de procédure** | Rapport annuel |
| **Base juridique** | Règlement du Parlement EP 55 |
| **État de la procédure** | Procédure terminée |
| **Dossier de la commission** | ECON/9/03116 |

Portail de documentation

**Parlement Européen**

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| Projet de rapport de la commission | | PE658.703 | 21/04/2021 | |
| Amendements déposés en commission | | PE693.617 | 26/05/2021 | |
| Amendements déposés en commission | | PE693.618 | 26/05/2021 | |
| Rapport déposé de la commission, lecture unique | | A9-0256/2021 | 26/07/2021 | Résumé |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T9-0415/2021 | 07/10/2021 | Résumé |

**Commission Européenne**

| Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|
| Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière | SP(2021)735 | 02/02/2022 | |

# Union bancaire – rapport annuel 2020

2020/2122(INI) - 07/10/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 495 voix, 100 contre et 91 abstentions, une résolution sur l'union bancaire - rapport annuel 2020.

Les députés ont rappelé que l'union bancaire a mis en place le cadre institutionnel nécessaire à une plus grande intégration des marchés, grâce au mécanisme de surveillance unique (MSU) et au mécanisme de résolution unique (MRU), mais que le système européen d'assurance des dépôts (SEAD), troisième pilier de l'union bancaire, se fait toujours attendre.

***Les avantages de l'union bancaire***

Les députés se sont félicités de l'entrée de la Bulgarie et de la Croatie dans l'union bancaire, ainsi que des discussions menées au Danemark et en Suède sur la possibilité que ces deux pays entrent dans l'union bancaire.

Si les banques ont su répondre à la crise actuelle avec plus de résilience du fait qu'elles étaient mieux capitalisées et moins endettées qu'il y a une dizaine d'années, les députés estiment néanmoins que le secteur bancaire se caractérise par certaines inefficacités structurelles que la crise actuelle peut encore aggraver et qu'il faut redoubler d'efforts pour **réduire les niveaux élevés de prêts non performants** qui persistent dans certains établissements financiers.

Le Parlement constate qu'une union bancaire pleinement opérationnelle, associée à une union des marchés des capitaux pleinement intégrée et forte, contribuerait à la résilience de l'économie européenne, soutiendrait le fonctionnement de l'Union économique et monétaire et renforcerait le rôle international de l'euro. Il souligne à cet égard la nécessité d'instaurer des conditions de concurrence équitables évitant aux PME d'être désavantagées dans l'accès au financement et de surveiller attentivement l'émission de produits titrisés.

La Commission est invitée à accroître ses efforts pour mieux aligner l'activité des marchés financiers sur les **objectifs de durabilité** et sur les critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et à poursuivre ses efforts dans le domaine de la finance durable.

***Mesures de soutien économique***

La résolution a souligné la nature exceptionnelle de la pandémie et le caractère temporaire des mesures d'aide mises en place dans un premier temps pour limiter les dommages économiques.

Soulignant que les mesures de soutien économique devraient rester adaptées aux circonstances économiques actuelles et à venir, les députés ont plaidé pour **une transition ordonnée, progressive et ciblée de l'aide en situation de pandémie** vers des instruments de soutien à la relance, notamment les réformes dans les États membres au moyen des plans nationaux pour la reprise et la résilience. Un retrait quasi total ou non coordonné des mesures temporaires pourrait en effet faire ressurgir les insuffisances et les vulnérabilités dont le secteur bancaire souffrait déjà avant la crise.

Les députés se sont félicités de l'accélération de la transition numérique dans le secteur bancaire et ont invité la BCE à poursuivre l'analyse des implications d'une monnaie numérique pour le secteur bancaire, ainsi que ses incidences potentielles sur la stabilité financière. Ils ont salué l'objectif d' un **euro numérique** fonctionnant parallèlement aux espèces en tant que moyen de paiement numérique sûr et compétitif.

*Surveillance*

Soulignant l'importance d'améliorer la transparence et la prévisibilité du contrôle bancaire européen, les députés font observer que **la bonne gestion du risque de crédit** devrait demeurer une des priorités essentielles du MSU.

La résolution reconnaît que la crise induite par la COVID-19 augmente le risque d'une nouvelle accumulation de prêts non productifs qui pourraient atteindre des niveaux aussi élevés que **1,4 billion d'euros avant la fin de 2022**. Elle souligne qu'il sera essentiel de garantir une gestion adéquate, et selon un calendrier strict, des actifs de qualité dégradée dans le bilan des banques.

Les députés sont préoccupés par le fait qu'à mesure que les États membres vendent des volumes croissants d'obligations souveraines, **la part de dette souveraine augmente aussi dans les bilans des banques**, ce qui risque d'aggraver l'interdépendance des banques et des emprunteurs souverains. Les députés estiment que Next Generation EU offrira des actifs européens de qualité et à faible risque en permettant un rééquilibrage des obligations souveraines dans les bilans des banques.

Le rapport souligne l'importance de la **protection des droits des consommateurs**, notamment en ce qui concerne les clauses et les pratiques déloyales et agressives, les frais bancaires, la transparence des coûts des produits, la rentabilité et les risques. Il rappelle également le rôle important de **structures de gouvernance interne solides** au sein des banques ainsi que de la réalisation de tests de résistance pour instaurer la confiance. Une pression de surveillance supplémentaire serait nécessaire pour que les institutions financières divulguent de manière appropriée les risques liés au climat et à l'environnement.

*Résolution*

Les députés sont convaincus que l'introduction d'un filet de sécurité dans le FRU en 2022, soit deux ans avant l'échéance prévue, sous la forme d'une ligne de crédit renouvelable mise à disposition par le mécanisme européen de stabilité (MES), renforcera le cadre de gestion des crises et constitue une étape importante vers l'achèvement de l'Union bancaire.

La résolution salue le fait que, même si le CRU n'a pas été tenu de prendre des mesures de résolution en 2020, il ait néanmoins collaboré avec le MSU dans des cas proches de la crise. Elle souligne la nécessité de faciliter la liquidation des banques pour lesquelles une résolution, selon le CRU ou l'autorité de résolution nationale, ne présente pas d'intérêt public. Elle suggère par ailleurs que la résolution fonctionne pour davantage de banques, en particulier les banques moyennes.

*Assurance des dépôts*

Les députés estiment qu'il importe que les déposants bénéficient, dans l'ensemble de l'union bancaire, du même niveau de protection de leur épargne, quel que soit le pays de l'Union européenne où se situe leur banque. Ils soulignent que la mise en œuvre de la directive BRRD, **qui garantit jusqu'à 100.000 euros de dépôts bancaires** vise à contribuer à un niveau plus élevé de protection des dépôts.

La Commission est invitée à prendre de nouvelles mesures pour **relancer les négociations** sur le SEAD au moyen d'un plan de travail fondé sur une feuille de route.

# Union bancaire – rapport annuel 2020

2020/2122(INI) - 26/07/2021 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté un rapport d'initiative de Danuta Maria HÜBNER (PPE, PL) sur l'union bancaire - rapport annuel 2020.

Les députés rappellent que l'union bancaire a mis en place le cadre institutionnel nécessaire à une plus grande intégration des marchés, grâce au mécanisme de surveillance unique (MSU) et au mécanisme de résolution unique (MRU), mais que le système européen d'assurance des dépôts (SEAD), troisième pilier de l'union bancaire, se fait toujours attendre.

*Les avantages de l'union bancaire*

Les députés se sont félicités de l'entrée de la Bulgarie et de la Croatie dans l'union bancaire, ainsi que des discussions menées au Danemark et en Suède sur la possibilité que ces deux pays entrent dans l'union bancaire.

Si les banques ont su répondre à la crise actuelle avec plus de résilience du fait qu'elles étaient mieux capitalisées et moins endettées qu'il y a une dizaine d'années, les députés estiment néanmoins que le secteur bancaire se caractérise par certaines inefficacités structurelles que la crise actuelle

peut encore aggraver et qu'il faut redoubler d'efforts pour **réduire les niveaux élevés de prêts non performants** qui persistent dans certains établissements financiers.

Le rapport constate qu'une union bancaire pleinement opérationnelle, associée à une union des marchés des capitaux pleinement intégrée et forte, contribuerait à la résilience de l'économie européenne, soutiendrait le fonctionnement de l'Union économique et monétaire et renforcerait le rôle international de l'euro. Il souligne à cet égard la nécessité d'instaurer des conditions de concurrence équitables évitant aux PME d'être désavantagées dans l'accès au financement.

La Commission est invitée à déployer des efforts supplémentaires pour mieux aligner l'activité des marchés financiers sur les **objectifs de durabilité** et sur les critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et à poursuivre ses efforts dans le domaine de la finance durable.

Les députés considèrent qu'une approche renforcée de la coopération entre le MSU et le CRU est particulièrement importante pour garantir la prise de mesures appropriées en temps utile. Ils insistent sur la **contribution essentielle à la résolution de la crise** de mesures temporaires telles que les régimes de garantie publics, les moratoires sur les remboursements de prêts aux emprunteurs en difficulté financière, les programmes de liquidité des banques centrales et les opérations de refinancement à plus long terme ciblées (ORLTC) de la BCE, le programme d'achat d'actifs, ainsi que le programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP).

Le rapport insiste sur le fait que ces mesures temporaires extraordinaires devraient s'accompagner de mesures destinées à atténuer les distorsions des marchés et de l'économie. La Commission ainsi que les autorités de surveillance nationales et européennes sont invitées à se préparer à une probable détérioration de la qualité des actifs des banques.

Les députés se félicitent de l'accélération de la **transition numérique** dans le secteur bancaire qui devrait se poursuivre dans le plein respect des droits des consommateurs et devrait préserver l'inclusion financière.

Le rapport salue les travaux de la BCE sur **l'euro numérique** et invite la BCE à poursuivre l'analyse des implications d'une monnaie numérique pour le secteur bancaire, ainsi que ses incidences potentielles sur la stabilité financière. Il salue l'objectif d'un euro numérique fonctionnant parallèlement aux espèces en tant que moyen de paiement numérique sûr et compétitif.

**Surveillance**

Soulignant l'importance d'améliorer la transparence et la prévisibilité du contrôle bancaire européen, les députés font observer que la **bonne gestion du risque de crédit** devrait demeurer une des priorités essentielles du MSU.

Le rapport reconnaît que la crise induite par la COVID-19 augmente le risque d'une nouvelle accumulation de prêts non productifs qui pourraient atteindre des niveaux aussi élevés que 1,4 billion d'euros avant la fin de 2022. Il souligne qu'il sera essentiel de garantir une gestion adéquate, et selon un calendrier strict, des actifs de qualité dégradée dans le bilan des banques.

Les députés reconnaissent le rôle joué par les banques pour **soutenir les entreprises et l'économie réelle** pendant la pandémie dans certains États membres. Les banques devraient évaluer avec diligence la solidité et la viabilité financières des entreprises, engager, en amont, un dialogue avec les débiteurs en difficulté et proposer des options de financement, de restructuration durable ou des alternatives appropriées aux secteurs et aux entreprises viables, en particulier les PME, afin d'éviter les défauts de paiement et le risque de surendettement des entreprises et les consommateurs.

Le rapport souligne l'importance de la **protection des droits des consommateurs**, notamment en ce qui concerne les clauses et les pratiques déloyales et agressives, les frais bancaires, la transparence des coûts des produits, la rentabilité et les risques. Il souligne également le rôle important de structures de gouvernance interne solides au sein des banques ainsi que de la réalisation de tests de résistance pour instaurer la confiance.

***Résolution***

Les députés sont convaincus que l'introduction d'un **filet de sécurité** dans le FRU en 2022, soit deux ans avant l'échéance prévue, sous la forme d'une ligne de crédit renouvelable mise à disposition par le mécanisme européen de stabilité (MES), renforcera le cadre de gestion des crises et constitue une étape importante vers l'achèvement de l'Union bancaire.

Le rapport salue le fait que, même si le CRU n'a pas été tenu de prendre des mesures de résolution en 2020, il ait néanmoins collaboré avec le MSU dans des cas proches de la crise. Il souligne la nécessité de faciliter la liquidation des banques pour lesquelles une résolution, selon le CRU ou l' autorité de résolution nationale, ne présente pas d'intérêt public. Il suggère par ailleurs que la résolution fonctionne pour davantage de banques, en particulier les banques moyennes.

***Assurance des dépôts***

Les députés estiment qu'il importe que les déposants bénéficient, dans l'ensemble de l'union bancaire, du même niveau de protection de leur épargne, quel que soit le pays de l'Union européenne où se situe leur banque. Ils soulignent que la mise en œuvre de la directive BRRD, qui garantit jusqu'à 100.000 euros de dépôts bancaires vise à contribuer à un niveau plus élevé de protection des dépôts.

La Commission est invitée à prendre de nouvelles mesures pour **relancer les négociations** sur le SEAD au moyen d'un plan de travail fondé sur une feuille de route.